

Dawul Coow.....

Une commission d'enquête parlementaire contre le Conseil Constitutionnel. Inédit au Sénégal. C'est la demande des libéraux dont leur candidat a été recalé. La conférence des Présidents va examiner la requête aujourd'hui. Qu'est-ce cela pourra-t-il changer ?

COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

LE PARLEMENT VEUT-IL DÉSHONORER LES JUGES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ?



- C'est en fast-track que le bureau de l'assemblée nationale a été convoqué
- Huit demandes de Guy Marius Sagna de mise en place de Commission d'enquête parlementaire ont été « jetées au musée de l'assemblée nationale du Sénégal »
- Parmi ces huit requêtes, figure une commission d'enquête sur l'argent des 93 jambars morts en 1991 lors de la guerre du Golfe

- Les députés libéraux ciblent en particulier « les conflits d'intérêts, les avantages et les soupçons de corruption et collusion de certains membres de notre Conseil constitutionnel avec certains candidats »
- Certains trouvent que l'accès à cette demande de Commission d'enquête parlementaire porte gravement atteinte à l'honneur des juges du Conseil constitutionnel, en raison de la gravité des accusations portées à leur encontre
- Des attaques de candidats au Conseil constitutionnel sont courantes dans le processus électoral au Sénégal. On se rappelle des dénonciations de Me Abdoulaye Wade et de Macky Sall contre le Conseil Constitutionnel. Tout le monde sait qu'il s'agissait de déclarations politiques
- Cette enquête parlementaire ne cache-t-elle pas une volonté de report de la présidentielle chez les libéraux ? Là est la question

Macky Sall invite les candidats recalés à se conformer aux décisions du Conseil constitutionnel



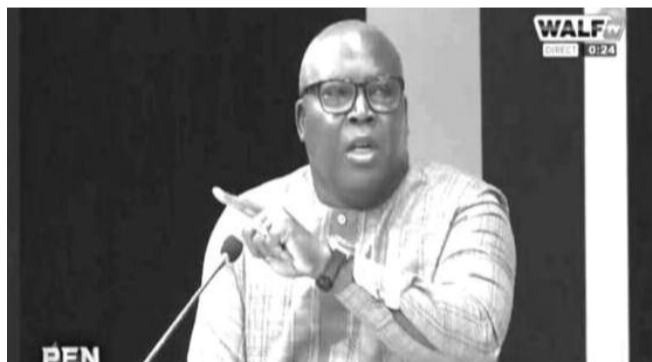
Le Président de la République, Macky Sall invite les candidats qui se disent spoliés lors de la phase de parrainage à se conformer à l'article 92 de la Constitution et au respect de l'Etat de Droit. Le chef de l'Etat écarte ainsi toute idée de report du scrutin. Seneweb vous propose l'intégralité du Communiqué de la présidence. "En réponse à la requête qui lui a été adressée, le 15 janvier 2024, le Président de la République, a reçu, ce mercredi 24 janvier 2024, une délégation représentant le Collectif dit de la quarantaine de candidats aux dossiers de parrainage invalidés. Le Chef de l'Etat a salué la démarche républicaine des requérants et recueilli les préoccupations des représentants du Collectif, tout en rappelant notamment que le Conseil Constitutionnel, par sa décision n° 2/E/2024 du 20 janvier 2024, a déjà proclamé la liste définitive des candidats admis à se présenter à l'élection présidentielle du 25 février 2024. Le Président de la République, garant du fonctionnement normal des institutions, a également précisé aux participants que, c'est la Constitution, en son article 92, qui dispose que « les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucune voie de recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles ». Dès lors, le Président de la République, toujours ouvert au dialogue sur

toutes les questions qui rythment la vie nationale, a réaffirmé aux membres du Collectif et aux autres acteurs politiques, l'importance du déroulement de la campagne électorale et du scrutin présidentiel du 25 février 2024, dans la paix et la sérénité, afin de consolider notre démocratie exemplaire."

« Je n'ai aucun problème personnel ni avec Sonko ni avec Diomaye », dixit Macky

Lors de l'audience au Palais mercredi accordée par le chef de l'Etat aux candidats recalés à la Présidentielle de 2024, il a aussi été question des cas Ousmane Sonko et Bassirou Diomaye Faye, en prison, membres de l'ex Pastef dissous. Une éclaircie dans ces dossiers politico-judiciaire... Au-delà du brouillamini parrainage qui a clos le destin politique de plus d'une soixantaine de candidats à la Présidentielle de 2024, les cas Sonko et Diomaye (candidat à la Présidentielle), posé par le collectif, ont été aussi une dominante de la rencontre. « Je n'ai aucun problème personnel ni avec Sonko ni avec Diomaye », a entre autres, déclaré le Président Macky Sall lors de la rencontre. Mieux, le président de la République a fait savoir aux membres du collectif qu'il ne peut pas interférer dans les affaires judiciaires. Mais, il a aiguillonné que les avocats de Bassirou Diomaye Faye ont la possibilité d'engager une procédure de demande de liberté provisoire pour leur client. Idem, pour le cas du leader de l'ex-parti Pastef/Les Patriotes, Ousmane Sonko, dont le dossier judiciaire suit son cours. In fine, pour le collectif des candidats spoliés au parrainage, Bassirou Diomay, doit avoir les mêmes droits que tous les autres candidats validés par le conseil constitutionnel.

Mandat de dépôt contre Pape Sané de Walf TV : Le procureur débouté !



Pape Sané n'ira pas en prison, a appris Seneweb de son avocat Me Moussa Sarr. La Chambre d'accusation de la cour d'appel de Dakar a débouté ce jeudi le parquet qui avait interjeté appel, suite à la liberté provisoire accordée à ce chroniqueur de Walf Tv par le Doyen des Juges, Maham Diallo. "La chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dakar a confirmé la décision de refus de placement sous mandat de dépôt de Pape Sané qui était rendue par le juge d'instruction du 1er cabinet", a déclaré Me Sarr.

Affaire Seydina Oumar Touré – Cheikh Yerim Seck : Le procès pour diffamation renvoyé au 14 février prochain

Prévu pour ce mercredi 24 janvier 2024, la date du procès en diffamation opposant le journaliste Cheikh

Yerim Seck à l'ancien capitaine Seydina Oumar Touré a été une fois de plus reportée. L'annonce a été faite par l'ex-capitaine, Seydina Oumar Touré dans un post publié sur sa page Facebook. « L'affaire du procès en diffamation m'opposant à monsieur Cheikh Yerim SECK devant le TGIHD, qui devait être évoquée hier 24 janvier 2024 a été à nouveau renvoyée au 14 février 2024 », annonce M. Touré.

13 morts à Diourbel : Les premiers éléments de l'enquête déterminent la cause de l'accident

L'enquête ouverte par la gendarmerie de Diourbel, a permis de déterminer les circonstances de l'accident tragique survenu sur la route de Porokhane à hauteur du village de Nébé. Il ressort des premiers éléments du dossier que le chauffeur du véhicule de transport communément appelé Mbacké-Touba a fait un dépassement dangereux avant de se retrouver face à face avec un bus Tata en provenance de Porokhane. Le conducteur du véhicule "Mbacké-Touba" fait partie des 13 morts. Celui de l'autre voiture est actuellement dans un état grave à l'hôpital régional Heinrich Lübke de Diourbel. La gendarmerie n'a procédé à aucune arrestation pour le moment.

Un véhicule chute du pont du monument de la Renaissance, un mort

Un accident de la route fait un mort au monument de la renaissance. Une voiture de type 4x4 de la marque Range Rover a atterri sous le pont à hauteur du célèbre édifice de Ouakam. Les faits se sont déroulés aux environs de 6 h du matin. Les sapeurs pompiers ont évacué le corps et puis dégager les débris du véhicule de la chaussée.

Kédougou : une collision entre un camion et une moto TVS fait 02 morts



Un camion immatriculé DK-6110-BL a accidentellement tué deux jeunes garçons en provenance de Kédougou et en partance pour Djmiaguiry. L'une des victimes est âgé de 22 ans, et l'autre de 19 ans environ. Ils ont perdu la vie dans cet accident ce jeudi 25 janvier 2024 à la sortie de la commune de Kédougou, précisément sur la route de Saraya à 8 heures du matin. Le camion en provenance de Kédougou et en partance vers Saraya, était derrière la moto. Il aurait, on ne sait comment, violemment heurté la moto et aurait écrasé les deux jeunes garçons tous deux habitants du village de Diaguiry. Ils ont été tués sur le coup. Les sapeurs-pompiers et la police étaient sur les lieux pour constater et acheminer les corps à la morgue de Kédougou...

Lisez encore mieux !
DIRECTNEWS

Liberté 6 Extension • BP : 45 501 Dakar-Fann
Tel : (221) 33 827 54 44
Site web : www.directnewsinfo.com
E mail : directnews@gmail.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pape Diogoye FAYE
COORDONNATEUR : Pape Alioune MBAYE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mademba Ramata DIA
REDACTEUR EN CHEF : Amadou Seck
GRANDS REPORTERS : Mohamed THIOUNE

LA REDACTION

Adama FAYE
Papa Latyr FAYE

INFOGRAPHIE & MONTAGE

Papis Laye D. • M. FAMA

Service commercial

Tél : 77 565 79 06
• directnews@gmail.com

REPORTER PHOTOGRAPHE

Max MBAYE

Impression : AFRICOM Distribution : ADP

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Parlement veut-il déshonorer les juges du Conseil constitutionnel ?

C'est en fast-track que le bureau de l'assemblée nationale a été convoqué à la suite de la demande de mise en place en place d'une commission d'enquête parlementaire. Objectif, selon les députés libéraux porteurs de la demande, éclairer l'opinion sur des soupçons de corruption et de conflits d'intérêts qui placent les 7 sages notamment Cheikh Ndiaye et Cheikh Tidiane Coulibaly au centre des regards.

Le Parlement veut-il humilier les juges du Conseil constitutionnel ? La question s'impose au regard de la célérité avec laquelle le bureau du Parlement a été convoqué, hier, jeudi, à 16 heures, 24 heures après la demande de mise en place d'une commission d'enquête parlementaire des députés libéraux au sujet de l'invalidation de la candidature de Karim Wade. Le dossier est déjà sur la table du président de l'assemblée nationale. Le bureau de l'assemblée nationale a, en effet, été convoquée, hier, à 16 heures. Et selon toute vraisemblance, « la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire » pour éclairer les raisons ayant occasionné l'élimination de Karim Wade à la Présidentielle seront évoquées. Pourtant, comme l'a rappelé le député Guy Marius Sagna, huit de ses demandes de mise en place de Commission d'enquête parlementaire ont été « jetées au musée de l'assemblée nationale du Sénégal ». Parmi ces huit demandes, figure une commission d'enquête sur l'argent des 93 jambars morts en 1991 lors de la guerre du Golfe. Les députés du groupe parlementaire Liberté-Démocratie et Changement se frottent, sans doute, les mains. En moins de 48 heures, le bureau du Parlement va débattre de l'opportunité de mettre en place une commission parlementaire chargée d'enquêter sur les accusations portées contre notamment des membres du Conseil constitutionnel. Passé cet obstacle, le groupe libéral devra s'assurer du vote de la majorité, car la question sera soumise en plénière. Rien à priori ne présage de l'attitude des députés de Benno Bokk Yaakaar surtout au moment où de plus en plus de groupes, jusque dans la mouvance présidentielle, semblent favorables au report de la Présidentielle du 25 février 2024.

Un fast track intrigant

Mais quoi qu'il advienne de

cette volonté des 24 députés libéraux, le « fast track » marqué par le bureau de l'assemblée intrigue, peut-être même indigne plus d'un. Certains trouvent que l'accès à cette demande de Commission d'enquête parlementaire porte gravement atteinte à l'honneur des juges du Conseil constitutionnel, en raison de la gravité des accusations portées à leur encontre. Dans un communiqué rendu public le 21, les parlementaires libéraux trouvent que la décision du Conseil constitutionnel est « scandaleuse et inacceptable » et jugent nécessaire une enquête approfondie pour faire la lumière sur les « conditions d'élimination des candidats ». Les députés libéraux ciblent en particulier « les conflits d'intérêts, les avantages et les soupçons de corruption et collusion de certains membres de notre Conseil constitutionnel avec certains candidats ». En croire ces signataires du communiqué, « Les juges Cheikh Tidiane Coulibaly et Cheikh Ndiaye auraient dû se récuser en raison de leurs connexions douteuses et de leur conflit d'intérêts ». En plus de la demande d'enquête parlementaire, le PDS et la coalition Karim 2024 font savoir leur volonté de déposer une plainte dans les prochains jours. Une plainte pour « révéler toutes les infractions et atteintes à la démocratie, aux droits du candidat et à la constitution ». Des attaques de candidats au Conseil constitutionnel sont courantes dans le processus électoral au Sénégal. On se rappelle des dénonciations de Me Abdoulaye Wade et de Macky Sall contre le Conseil Constitutionnel. Tout le monde sait qu'il s'agissait de déclarations politiques. Aux Législatives de 1993 marqué par l'assassinat du juge Me Babacar Sèye, alors vice-président du Conseil constitutionnel, Wade, chef de file des libéraux et de l'opposition annonce dans un meeting à Diourbel : « Le Conseil constitutionnel n'est pas crédible. (...) Abdou Diouf étant candidat



n'avait pas à nommer le président Conseil constitutionnel qui se trouve être son homme. Son Vice-président est un membre du Parti socialiste, c'est connu de tous ». Il faisait allusion au juge Youssou Ndiaye, président du Constitutionnel et à Me Babacar Sèye, son Vice-président. Mais, élu en 2012, c'est Youssou Ndiaye qui reçoit son serment. Mieux, il en fera son ministre des Sports. Cette enquête parlementaire ne cache-t-elle pas une volonté de report de la présidentielle chez les libéraux ? Pourra-t-elle influencer sur le cours des choses ? Là est la question. En tout état de cause, le Pds semble favorable à un report de la présidentielle. Sans compter ces ténors de Benno qui surfent sur les vagues d'un report. Même une frange des recalés souhaite le rapport. Il se susurre que c'était leur agenda caché. Mais face au rejet de l'opinion publique, ils ont changé de fusil d'épaule en prônant la liberté provisoire pour le candidat Diomaye Faye et une volonté affichée de vérifier à nouveau les parrainages. Macky semble les avoir coupés

l'herbe sous les pieds. Sa religion est claire : « les décisions du Conseil Constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours ». Suffisant pour tempérer l'ardeur des uns et des autres.

Répétition de l'histoire

L'histoire se répète en 2012. Devenu président du Conseil constitutionnel en 2010, Cheikh Tidiane a essuyé les critiques et autres soupçons de l'opposition de l'époque dont le chef de file était Macky Sall. Pourtant, porté à la magistrature suprême, c'est Cheikh Tidiane Diakhaté qui a reçu le serment du nouveau chef d'Etat élu. Au cours de la cérémonie de prestation de serment, le président Diakhaté n'a été tendre vis-à-vis des nouveaux tenants du pouvoir notamment sur la question du troisième mandat validé de Wade. « Pour sa part, le Conseil constitutionnel, seul organe habilité en l'occurrence à dire le droit, estime avoir joué sa partition avec responsabilité, sérénité et impartialité, malgré les contrevérités, agressions, insultes, menaces

et invectives. Il a, dans sa plénitude, accompli son devoir avec comme bréviaire l'exhortation de l'écrivain Jérôme Carlos : 'Demain, dans le tir groupé de francs-tireurs embusqués, décochant, depuis leur sombre repère, des flèches assassines contre votre personne, (retenez que) c'est l'ambigu destin de ceux qui s'élèvent au-dessus du lot commun. C'est dire que, où que vous vous tourniez, vous n'avez ni faveur ici ni grâce là. Soyez et restez votre propre ami. C'est-à-dire celui qui sait s'écouter lui-même pour n'entendre que la voix de la conscience' ». Il poursuit, interpellant Macky Sall : « Monsieur le président de la République, il y a tant de frustrations, tant de souffrances et, parfois aussi, tant de désespoirs dans nos sociétés que l'urgence s'est pratiquement installée partout : l'emploi, surtout des jeunes, l'énergie, le coût de la vie, la vitalité de nos entreprises, la prise en charge des personnes vulnérables, sans occulter la dynamique de nos institutions ».

ALIOUNE MBOYE

RENTÉE DES COURS ET TRIBUNAUX:

Sous « la protection de la vie privée » pour le respect de la dignité humaine...

L'année judiciaire 2023-2024 démarre par l'audience solennelle de rentrée des cours et tribunaux, présidée par le président de la République du Sénégal. Le thème cette fois-ci porte sur « la protection de la vie privée ». Et pour le Chef de l'Etat Macky Sall c'est pour le « respect de la dignité humaine. » Conformément à nos valeurs ancestrales. C'était ce jeudi 25 janvier 2024 à la cour suprême.

La tradition judiciaire a été respectée. Cette année, la rentrée des cours et tribunaux au Sénégal est effectuée sous le thème « La protection de la vie » privée à la cour suprême. Comme l'a souhaité le président du Conseil supérieur de la magistrature. Le président Macky estime qu'il est évident et urgent que le peuple Sénégalais retourne « aux valeurs ancestrales connues de toutes les composantes socioculturelles de la nation sénégalaise et qui constitue autant de barrières morales à ne pas franchir par respect pour la dignité humaine. » Parce qu'il est convaincu que « c'est en pratiquant ces valeurs que nous revitalisons les fondements de notre vivre ensemble. Et c'est à cela que je convie chaque citoyen et chaque citoyenne. » Il déclare : « le sujet du jour relève aussi de considérations d'ordre éthique et moral qui nous engagent en tant que citoyens et citoyennes liés par le contrat social et dotés du libre-arbitre, c'est-à-

dire l'aptitude à nous déterminer par nous-mêmes et non par crainte d'une force coercitive. Je ne parle pas ici du Contrat social au sens de Jean Jacques Rousseau. Je pense plutôt à nos propres valeurs de culture et de civilisation qui nous enseignent les vertus et lois de la vie en société : am jom, am jaanu biir, am ngor, am kersa ak teggim, saangg soutoureu. » Il s'agit ici, selon le chef de l'Etat de s'appliquer au devoir de responsabilité qui accompagne et valorise l'exercice des libertés individuelles et collectives. Car ; à son avis, « si par définition la loi s'applique erga omnes, on ne peut garantir son application en mettant un juge ou un gendarme derrière chaque justiciable, surtout lorsque nous avons choisi l'État de droit et non l'État de police. Dès lors, il me semble que c'est lorsque chacun a pleinement conscience de ses propres responsabilités vis-à-vis du contrat social que la vie privée et l'intérêt général sont mieux pro-



tégés. » Et ajoute-il encore, « c'est en pratiquant ces valeurs que nous revitalisons les fondements de notre vivre ensemble. Et c'est à cela que je convie chaque citoyen et chaque citoyenne »

Vie privée et liberté de la vie privée...

Le nouveau président de la Cour suprême, lui estime que dans la protection de la vie deux aspects sont à respecter :

le secret de la vie privée et la liberté de la vie privée. Sauf qu'il précise que « chacun est libre de révéler ce qu'il veut de sa vie privée et que le principe de la liberté contractuelle régit les transactions sur le droit à l'image ». Il renseigne : « il est généralement admis que le droit d'agir pour le respect de la vie privée s'éteint au décès de la personne concernée, seule titulaire de ce droit, et n'est pas transmis aux héritiers. Ceux-ci peuvent néan-

moins ester en justice s'ils justifient d'un préjudice personnel, direct et certain que la diffusion ou reproduction de l'image de leur auteur, voire des écrits le concernant, sont de nature à leur causer. » Il en déduit également qu'« il ne faudrait jamais perdre de vue que la protection de la vie privée ne se fait pas sans un choix, pas toujours facile du reste, entre plusieurs droits et libertés. »

A. SECK

Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos...

Vente illicite de médicaments : Les acteurs outillés à Kolda, les pôles régionaux pour renforcer la surveillance

La lutte contre la circulation et la vente illicite de médicaments est loin d'être gagnée. C'est pour cela que la région médicale de Kolda en partenariat avec l'Agence sénégalaise de renforcement pharmaceutique a formé des acteurs qui sont



en première ligne dans la croisade. Cette mise à niveau a bénéficié du soutien de l'ARP. L'objectif, c'est d'enrayer la mise sur le marché des produits de qualité inférieure et ceux prohibés. Du fait de sa position géographique et surtout du fait du marché sous-régional de Diabé, il est urgent d'accroître la surveillance. « La lutte contre les médicaments de qualité inférieure ou falsifiée est un moyen de participer à la protection des populations », a indiqué le coordonnateur de la Cellule management qualité à l'ARP, Adama Diédhiou. Les bénéficiaires de cette formation sont les agents de santé, les agents communautaires, les mairaines de quartier (Badiène Ghokh), les acteurs du secteur privé. En somme, ce sont les personnes qui sont à tous les niveaux de la pyramide de la santé qui sont concernées. « Nous allons vers le renforcement de toutes les formes de surveillance », a laissé entendre docteur Yaya Baldé, médecin-chef de la région de Kolda. Afin de mieux lutter contre l'ARP prévoit d'installer des pôles régionaux qui auront pour rôle de renforcer la sécurité sanitaire des populations. « Il faut une synergie avec la Douane, le Service National de l'Hygiène pour stopper le mal », ont préconisé les participants à cette session de mise à niveau.

61 stations-services saccagées: les distributeurs de produits pétroliers sensibilisent

Les distributeurs de produits pétroliers au Sénégal, en partenariat avec le ministère du Pétrole et des Energies, ont lancé une campagne de sensibilisation intitulée « Gannaaw Yàq, laa ñàkk », (Après le saccage, j'ai perdu). Cette initiative vise à éveiller la conscience des citoyens sur les conséquences directes et indirectes des actes de vandalisme des stations-services lors des manifestations politiques de mars 2021 et juin 2023. Au cours de



ces troubles, 61 stations-services ont été saccagées, entraînant le chômage technique de près de 945 personnes et impactant indirectement plus de 4 000 personnes. Le Secrétaire général des distributeurs de produits pétroliers a souligné que « derrière chaque acte de vandalisme, se cachent de vraies vies impactées, de vrais destins détournés, de vrais parcours de Sénégalais ralenties ». La campagne de sensibilisation sera appuyée par deux films percutants, renseigne L'Observateur. Le premier mettra en lumière les conséquences potentielles d'un incendie en station, soulignant les risques de pertes en vies humaines, les dégâts matériels et environnementaux. Le second film invitera à réfléchir sur les effets directs des actes de vandalisme, rappelant que chaque station saccagée a des répercussions sur des vies brisées. En plus des films, la campagne utilisera des affichages avec une série de trois visuels, des messages radio et des activations de proximité sur le terrain. Les distributeurs de produits pétroliers espèrent ainsi sensibiliser la population et encourager une réflexion collective sur les conséquences désastreuses des attaques contre les stations-services.

SÉJOUR

Le Canada plafonne les visas d'étudiants étrangers pour 2 ans

Le Canada a annoncé lundi un plafond de deux ans pour les visas d'étudiants étrangers afin d'alléger la pression sur le logement, les soins de santé et d'autres services à un moment où l'immigration atteint un niveau record.

Le ministre de l'Immigration, Marc Miller, a déclaré qu'il y aurait une réduction de 35% des nouveaux visas d'études en 2024. Il a déclaré que le programme des étudiants étrangers avait été exploité par des établissements proposant des diplômes "fictifs", ce qui a exercé une pression sur le logement et les soins de santé.

"C'est un peu le bazar, et il est temps d'y mettre un frein", a déclaré M. Miller. Le nombre de nouveaux visas accordés sera plafonné à 364 000. Près de 560 000 visas de ce type ont été délivrés l'année dernière. Le gouvernement a déclaré qu'il y a actuellement environ un million d'étudiants étrangers dans le pays et que, sans aucune intervention, ce nombre continuerait d'augmenter. Le nombre total d'étudiants étrangers est plus de trois fois supérieur à ce qu'il était il y a dix ans.

M. Miller a indiqué que les autorités ont stabilisé le nombre de personnes entrant dans le pays chaque année, alors que la pression sur le logement s'accroît. L'année dernière, le Canada a connu une crois-

sance d'environ 1 million de personnes, atteignant le chiffre record de 40 millions, alors que de nombreux Canadiens sont confrontés à l'augmentation du coût de la vie, notamment des loyers et des prêts hypothécaires.

Le ministre de l'Immigration a déclaré qu'il existe des écoles peu scrupuleuses qui acceptent des frais de scolarité élevés de la part des étudiants étrangers sans leur offrir une éducation solide en retour. Dans certains cas, ces écoles sont un moyen d'entrer au Canada pour les étudiants qui peuvent transformer leur visa en résidence permanente.

L'impact de l'immigration et de l'augmentation massive du nombre d'étudiants étrangers sur le marché du logement et les loyers fait l'objet d'un débat. L'opinion générale des économistes et du public est qu'il y a un lien. L'afflux d'étudiants a eu un impact important sur les loyers et non sur les prix des logements, car peu d'étudiants achètent des maisons.

avec pulse.sn



MALI:

La junte au pouvoir annonce la «fin avec effet immédiat» de l'accord d'Alger

Les militaires ont annoncé ce jeudi soir la « fin, avec effet immédiat », de l'important accord d'Alger signé en 2015 avec les groupes indépendantistes du nord du pays, longtemps considéré comme essentiel pour stabiliser le pays.

Dans deux communiqués, le Mali rend public ce qui est convenu d'appeler « un grand mécontentement » contre le voisin algérien. L'accord de paix, signé en 2015 entre l'État malien et les groupes rebelles, est « caduque » dit le communiqué qui signe sa fin officielle. Pour justifier cette prise de position, le gouvernement malien, la junte invoque « le changement de posture de certains groupes signataires ». Il dénonce pêle-mêle « l'instrumentalisation de l'accord par les autorités algériennes ». Le Mali dénonce encore la « multiplication d'actes inamicaux »,

d'« hostilité » et d'« ingérence » « dans les affaires maliennes par l'Algérie ». Il faut dire que le gouvernement malien n'a pas toujours pas digéré le tapis rouge déroulé à Alger récemment aux ex-rebelles. Surtout que Bamako qualifie désormais ces ex-rebelles de « terroristes » : ils sont « poursuivis par la justice » rappelle le communiqué gouvernemental.

Le Mali n'est « pas l'arrière-cour de l'Algérie » ou encore un État paillason peut-on également lire dans l'un des deux communiqués.

RFI



FRANCE:

Le Conseil constitutionnel censure largement la loi Immigration

Le Conseil constitutionnel a largement censuré, ce jeudi 25 janvier, la loi Immigration adoptée le 19 décembre 2023, en supprimant de nombreuses mesures de fermeté obtenues par la droite.

Les Sages ont censuré plus du tiers des articles de la loi Immigration. Trente-deux sont jugés sans lien suffisant avec le texte, dont le durcissement de l'accès aux prestations sociales et au regroupement familial. Trois autres articles sont censurés partiellement ou totalement sur le fond, dont l'instauration de quotas migratoires fixés par le Parlement. Dans le détail, la mesure très controversée allongeant la durée de résidence exigée pour que des non-Européens en situation régulière puissent bénéficier de certaines prestations sociales (APL, allocations familiales...) a ainsi été totalement censurée. Idem pour le resserrement des critères du regroupement familial (avec une durée de résidence requise passant de 18 à 24 mois), l'instauration d'une « caution retour » pour les étudiants étrangers ou la fin de l'automatisme du droit du sol pour les enfants d'étrangers nés en France. L'instauration de quotas migratoires annuels déterminés par le Parlement après un débat obligatoire, elle, a été jugée inconstitutionnelle, ce qui fera jurisprudence. Le projet de loi conserve néanmoins la structure initialement souhaitée par le gouvernement, avec un large volet de simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants, l'un des objectifs du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin. Sans surprise, l'article sur les régularisations de travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension, qui avait cristallisé les débats de l'automne, est bien validé par les Sages. Pour Lisa Carayon, maître de conférence en droit à l'université Sorbonne-Paris Nord, les 32 mesures, ajoutées par amendements, invalidées par le Conseil constitutionnel, ont été logiquement écartés. Mais elle souligne que d'autres dispositions étaient litigieuses, et n'ont pas fait l'objet de censure. « Un certain nombre d'articles n'ont pas l'objet d'examen par le Conseil constitutionnel, alors même que selon moi et selon un collectif de juriste qui a travaillé sur la question, ces dispositions étaient très problématiques au regard des droits des libertés. On peut penser par exemple aux nouvelles conditions du regroupement familial qui s'appliqueront à l'avenir à Mayotte. Il y a une disposition pour les mères étrangères d'enfants français à Mayotte : pour avoir un titre de séjour, il faut qu'elles prouvent que les pères de ces enfants s'occupent d'eux depuis la naissance, ou pendant au moins trois ans », détaille la spécial-

iste. L'instance avait été saisie fin décembre par le président de la République Emmanuel Macron, la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet et par des députés et sénateurs de gauche à la suite d'un débat sous haute tension à l'Assemblée nationale qui avait fracturé la majorité et conduit à la démission de l'ancien ministre de la Santé, Aurélien Rousseau.

Pluie de réactions politiques

Côté politique, les réactions n'ont pas tardé. Le Conseil constitutionnel a validé « l'intégralité du texte du gouvernement », s'est félicité le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin. « Jamais un texte n'a prévu autant de moyens pour expulser les délinquants et autant d'exigence pour l'intégration des étrangers », a écrit sur X (ex-Twitter) le ministre, qui « prend acte » de la censure des ajouts obtenus par la droite au texte initial du gouvernement. « Camouflet », « claqué », « baffe monumentale » : la gauche a salué dans la foulée la large censure du texte. Le premier secrétaire du Parti socialiste Olivier Faure juge que « le gouvernement portera comme une tache indélébile l'appel à voter » la loi Immigration. Exprimant sur X « sa satisfaction » après la décision du Conseil constitutionnel, il souligne qu'avec cette loi, le gouvernement s'était « aligné sur les positions historiques de l'extrême droite sous la pression de LR ». De son côté, le coordinateur de La France insoumise, Manuel Bompard a estimé que la loi Immigration, « totalement amputée » par la censure du Conseil constitutionnel, n'a « aucune légitimité » et doit dorénavant « être retirée » par le gouvernement. Même son de cloche du côté de l'ONG Amnesty International, pour qui la censure partielle du projet de loi est « une victoire », comme a réagi lors d'un rassemblement associatif à Paris le président de l'ONG Amnesty international, Jean-Claude Samouiller. L'ONG sera « vigilante » à ce que la partie du texte censurée « ne revienne pas par la fenêtre » avant la promulgation de la loi, a-t-il ajouté. À l'inverse, le patron du Rassemblement national Jordan Bardella a dénoncé « un coup de force des juges, avec le soutien du président de la République lui-même ». « La loi Immigration est mort-née. La seule solution, c'est le référendum sur l'immigration », a-t-il insisté. Côté LR, le patron des Républi-

cains, Eric Ciotti, a appelé à une réforme constitutionnelle « plus que jamais indispensable pour sauvegarder le destin de la France ». « Cette censure était attendue par Emmanuel Macron et la gauche », a réagi sur X le député des Alpes-Maritimes. Selon lui, les membres du Conseil constitutionnel « ont jugé en politique plutôt qu'en droit ».

De nombreux articles empruntés à l'extrême-droite

Le texte avait été durci par le Sénat, où la droite est majoritaire, après son rejet à l'Assemblée nationale, consécutif à l'adoption d'une motion de rejet préalable. Ce sont 86 articles – sur 27 au départ – qui avaient été finalement retenus par une commission mixte paritaire et définitivement votés le 19 décembre par le Parlement. Des articles empruntant, selon leurs nombreux détracteurs, aux thématiques de la « préférence nationale » de l'extrême droite – le Rassemblement national – et de la droite conservatrice – Les Républicains –, comme l'instau-



ration de quotas migratoires ou le durcissement du regroupement familial. La censure des Sages n'est pas une surprise, l'exécutif ayant lui-même anticipé une inconstitutionnalité partielle. « Des mesures sont manifestement et clairement contraires à la Constitution », avait ainsi admis le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, à l'Assemblée nationale le 19 décembre. Un peu plus tôt ce jeudi, le ministère de l'Intérieur avait publié les chiffres records de l'immi-

gration pour 2023, avec une accélération des expulsions comme des régularisations de travailleurs sans-papiers. Des statistiques qui reflètent selon Gérald Darmanin les « priorités politiques » contenues dans ce projet de loi. Des dizaines de milliers de personnes avaient encore battu le pavé dimanche dernier contre la loi, et entre 100 à 200 opposants se sont rassemblés ce jeudi devant le Conseil constitutionnel à Paris en marge de la décision des Sages. (Avec AFP)

AFRIQUE

Comores: l'opposition «rejette» la présidentielle et compte sur la communauté internationale

Alors que la Cour suprême des Comores a confirmé mercredi 24 janvier la réélection dès le premier tour du président Azali Assoumani, l'opposition continue à « rejeter en bloc » les résultats et place ses espoirs dans la réaction de la communauté internationale, avec pourtant de maigres chances qu'un recours aboutisse. La justice comorienne a jugé les dénonciations et recours « irrecevables », ne laissant plus aucune voie de recours.



Les cinq candidats d'opposition, qui dénoncent des fraudes massives et demandent l'annulation du scrutin, ont écrit au président de la Commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat le 18 janvier. Ils exigent toujours l'annulation du scrutin et l'organisation de nouvelles élections pour les gouverneurs et le président. Ils espèrent qu'un envoyé spécial sera dépêché aux Comores et que l'organisation continentale contribuera à sortir de la « crise ». Mais l'Union africaine ne leur a jusqu'ici pas répondu. Azali Assoumani est encore président en exercice de l'institution jusqu'au mois prochain, et sa mission d'observation avait jugé le processus électoral globalement « libre » et « transparent ».

Espoirs vite douchés

Les candidats d'opposition s'en remettent également aux partenaires internationaux des Comores, et citent particulièrement les Nations unies, l'Union européenne, les États-Unis ou la France. Ils estiment que ces partenaires ne doivent pas reconnaître des résultats jugés frauduleux et antidémocratiques. Aucun communiqué officiel n'a encore vu le jour, mais ces attentes risquent d'être vite douchées : « Ce n'est pas possible », affirme un fin connaisseur des relations diplomatiques de la zone. Selon cette source, les partenaires internationaux des Comores pourraient reconnaître des dysfonctionnements et des tensions, ainsi qu'appeler à des améliorations pour


les prochaines élections... mais sans aller plus loin dans la critique. Raisons invoquées : le besoin de poursuivre les relations avec les autorités comoriennes et d'éviter toute immixtion dans les affaires intérieures d'un pays souverain.

« La résistance s'organise », prévient l'opposition

Mais les cinq candidats d'opposition ne comptent pas uniquement sur un soutien extérieur. Dès mercredi soir, après la proclamation des résultats définitifs, ils appelaient les électeurs comoriens à « se mobiliser ». Après deux journées d'émeutes violentes la semaine dernière, un calme tendu s'est réinstallé dans tout le pays. Les forces de l'ordre ont procédé à de nombreuses arrestations. Aucun chiffre officiel n'a été communiqué, mais, selon l'opposition, quelque 200 jeunes protestataires seraient actuellement détenus ainsi que plusieurs cadres des politiques d'opposition. « La résistance s'organise », promet encore ce jeudi l'un des cinq candidats d'opposition. Le gouvernement appelait de son côté dès mercredi soir les opposants à cesser leurs accusations et à accepter de dialoguer avec le président réélu Azali Assoumani.

RFI

Grille Mots fléchés N°642

LA GAUCHE DU MARIN TYPE DE BATEAU	SITUÉ AU BORD DE LA MER DÉBILE	DÉRIVEUR DE COURSE NOTE	FAIT L'AFFAIRE COURSE EN MER	INVALIDITÉ			
BOUÉE EN MER CAP MYTHIQUE				DANS LE VENT			
		PAREIL					
BRAME FEMME D'ÉGLISE		COULOIR À BATEAUX EXTRÉMISTE					
	OR AU LABO TYPE DE BATEAU	SÉLECTION MONNAIE BULGARE		FRUIT EXOTIQUE ÉBERLUEE		TENDRE LA VOILE GRAND-VOILE RACCOURCIE	PRÉFIXE DE NOUVEAUTÉ
INTERROMPU AU DÉPART DES SABLES D'OLONNE			POUR FIXER LE SPI PRÉNOM MASCULIN				
			DÉPART DE LA ROUTE DU CAFÉ CAP AU 112				
SORTIE DE SES GONDS CAP AU 337				ARTICLE DISPARU EN MER EN 1978		PREMIÈRE NOTE	
	PÉRIODE	PHILOSOPHE GREC NABOT					MÂTS ET CORDAGES
LUTTE ANTI-AÉRIENNE TRÈS INÉGAL		VOILE D'AVANT CONIFÈRE				POLICE SÈCRÈTE PARTIE DU BATEAU	
			CELLE DU RHUM PASSE À SAINT-MALO	ARTICLE HOMME D'ÉGLISE	VAINQUEUR DE LA 1ÈRE ROUTE DU RHUM	ACTIONNÉ	
DÉBUT D'ÉQUATION GOUFFRE NATUREL	OBLIGEA ÉPLUCHA			PARTIE DU MÂT BONNE MENTION			
		VECTEUR DE LA DENGUE PASSE SOUS SILENCE					
AMATEUR DE LIVRES JEU DE PIONS				MEMBRE DE LA FAMILLE POLITESSE ABRÉGÉE		PETIT PARASITE	
	FLEUVE CÔTIER FOOT À MARSEILLE	POSSESSIF PETIT CUBE			BOLET DEUX À ROME		
VOITURE DE COURSE CASSE SON MÂT			VIRUS DU SIDA			VAGUE SUJET	
			VOILE D'AVANT			OBJECTIF	

Blagues ... Blagues ... Blagues ...



MELES N°504

S	S	S	A	U	B	A	G	N	E
E	P	A	A	M	V	E	N	C	E
L	U	L	M	I	R	A	M	A	S
R	A	O	G	E	X	A	C	O	E
A	L	N	E	G	N	A	R	O	R
T	O	U	L	O	N	G	L	R	E
N	D	S	T	N	U	E	I	E	Y
I	N	P	E	E	N	I	L	D	H
C	A	S	S	U	J	E	R	F	L
E	B	E	L	S	I	S	S	A	C

- AIX
- APT
- ARLES
- AUBAGNE
- AUPS
- AVIGNON
- BANDOL
- CANNES
- CASSIS
- DIGNE

- FREJUS
- HYERES
- LUNEL
- MIRAMAS
- NICE
- ORANGE
- SALON
- SORGUES
- TOULON
- VENCE

Horoscope

Belier

Plusieurs parmi vous ont sûrement pris du recul vis-à-vis de la famille ou d'un proche en particulier. Chose certaine, vous allez devoir préciser pourquoi vous agissez ainsi pour ne pas créer encore plus de fermetures. Au travail, vous vous sortirez d'une situation pénible.

Taureau

Vous prendrez une décision amoureuse, familiale ou amicale irrévocable. Surtout, si vous vous êtes senti trahi ou qu'une amitié vous a déçu. Plusieurs parmi vous se sont retrouvés dans un tourbillon professionnel épuisant. Offrez-vous des vacances, si vous le pouvez.

Gémeaux

Les beaux parleurs seront nombreux en plus d'être des plus attachants. Un piège difficile à éviter. Vous devrez donc dégager le bon grain de l'ivraie si vous souhaitez vous engager dans une relation sérieuse. Au travail, vous vous sentirez oppressé par les demandes incessantes d'un client.

Cancer

Bien malgré vous, vous serez mentalement survolté et physiquement agité aujourd'hui. Vous devez cela à la pleine lune qui se produira dans votre signe du zodiaque. Au travail, aussi, vous serez comme une abeille grouillante d'énergie et de détermination. Les autres ne suivront pas toujours!

Lion

Vous retrouverez l'énergie du débutant et la volonté nécessaire pour aller au fond des choses au travail. De plus, vous allez recevoir d'excellentes nouvelles concernant un projet. Une personne chère à votre cœur vous fera d'importantes révélations sur sa vie et vous lui ouvrirez votre cœur.

Vierge

Le plus difficile pour un cœur aimant est de rester en contact avec son propre sens des valeurs. Vous êtes mis à l'épreuve par la vie de ce côté-là. En somme, les exigences d'un proche vous poussent à bout. Au travail, vous vous démenerez pour faire bouger des gens qui se sont mis au neutre.

Balance

Vous vous sentirez aimé, choyé et porté par les marques d'affection de vos proches et amis. Certains parmi vous caressent plusieurs projets comme d'acheter un commerce, par exemple, ou encore d'ouvrir un resto ou bien de développer un concept Internet ou pour la télévision.

Scorpion

Il y a un vieil adage qui dit que les contraires s'attirent et se complètent, la dernière rencontre que vous venez de faire prend ici tout son sens. Bref, vous serez en mesure de reconstruire votre vie sur de nouvelles bases. Professionnellement, aussi, vous allez saisir de belles occasions.

Sagittaire

Vous serez porté à embellir la réalité et une personne de votre entourage risque de vous ramener les deux pieds sur terre. Respirez! Vous aimerez débattre de vos idées, mais vous vous sentirez facilement blessé par les attaques souvent sournoises et méchantes de certaines personnes.

Capricorne

L'être aimé semble très perturbé. Il vit une sorte d'errance émotionnelle et il ne sait plus s'il vous aime. Vous devriez consulter tous les deux et aller au fond des choses avant de tout détruire. Vous avez du pain sur la planche au travail et vous vous démenez pour tout faire en même temps. Respirez!

Verseau

Une agitation au sein de votre couple vous pousse à prendre les grands moyens pour rétablir la situation. Les femmes plus particulièrement pourraient faire appel à un chasseur de têtes afin de dénicher le bon emploi. Une belle chance matérielle sera elle aussi au rendez-vous!

Poissons

Vous vous tournerez vers d'anciennes connaissances pour faire avancer votre carrière ou un projet particulier. Ou bien, vous chercherez à comprendre les faux pas qui vous rivent le nez sur des portes fermées. Chose certaine, vous vous sortirez de cette impasse très bientôt.

Numéros utiles

- Renseignements..... 12 12
- Aéroport..... 33 628 10 10
- Sénélec (dépannage).....33 867 66 66
- SDE (dépannage).....800 11 11
- Sonatel (dépannage)13
- Commisariat Central..... 33 823 71 49
- Gendarmerie num vert800 20 20
- SOS MEDECINS.....33 889 15 15
- SUMA ASSISTANCE.....33 824 24 18
- POMPIERS.....33 823 03 50
- Hôpital principal de Dakar.....33 839 50 50
- BSDA.....33 822.5427
- Préfecture de Dakar.....33 821.6722
- Chambre de commerce.....33 823.7189
- Building administratif.....33 849.7070
- Etat civil.....33 821.5121

Conseil du jour

LE GINGEMBRE ET SES BIENFAITS

Fluidifie le sang
Rafraîchit l'haleine

Élimine les gaz intestinaux
Effets anti-inflammatoires
Activité antioxydante
Favorise la transpiration saine
Renforce le système immunitaire
Protection des radicaux libres
Protège contre le cancer colorectal
Induit la mort cellulaire dans les cellules cancéreuses de l'ovaire
Protection des radicaux libres
Amoindrit l'épuisement du glutathion
Empêche les symptômes de la maladie du mouvement, en particulier le mal de mer

Soulage les nausées - Diminue les nausées matinales -
Soulage blocages crampes menstruelles - Excellent pour le rhume et grippe - Aide à la digestion - Soulage maux de tête et migraines - Soulage les douleurs de l'arthrite rhumatoïde -
Propriétés anti-cancer - Aide l'asthme - Abaisse le cholestérol -

Solution Mots fléchés N°641

O	I	E	A
G	R	E	N
P	A	R	T
P	A	U	I
I	L	A	N
L	A	C	T
P	E	D	I
U	N	E	O
O	R	E	N
A	B	R	E
D	O	T	R

Solution mots mêlés N°503
Mot mystère : L'EAU EST BONNE

Citation

Le contraire de l'amour n'est pas la haine ; c'est l'indifférence...

HEURE DE PRIÈRE

du 26/01/2023

- Fajr 06:25
- Dohr 13:22
- Asr 16:39
- Maghreb 19:06
- Isha 20:15

ABDOULAYE NIAKHATÉ NDIAYE :

« C'est une autre compétition qui démarre »

Le jeune défenseur des Lions s'est prononcé sur le huitième de finale face à la Côte d'Ivoire et s'est également confié sur la vie dans le vestiaire sénégalais dans cette CAN.



« Le match contre la Côte d'Ivoire ? On le prépare comme on a toujours préparé les matchs précédents. Une fois la phase de groupes terminée, c'est une autre compétition qui démarre, nous en sommes bien conscients. On a un groupe qui a de l'expérience et de bons jeunes joueurs. On sait comment préparer et aborder ce match. Si on veut

remporter la coupe, on ne doit pas avoir de préférence par rapport à notre adversaire. On doit être prêts à affronter tout le monde. D'ailleurs, si on veut gagner, on ne peut pas éviter les grosses équipes. C'est une rencontre décisive.

Le public ivoirien ? On est venu pour jouer et on ne calcule pas ça. La vérité se passe sur le terrain et c'est là-bas que

ça se jouera. Nous, aussi, nos supporters seront présents. Par ailleurs, nous leur lançons un message pour qu'ils viennent en masse nous soutenir parce qu'on a plus que jamais besoin d'eux. Comment le vestiaire a réagi sur ce match contre la Côte d'Ivoire. Normal. On l'a pris comme on doit le prendre. Après notre match contre la Guinée, on savait déjà qu'une autre compétition commence. On reste concentrés et humbles. Tout se passe sur le terrain.

Le groupe vit bien et ça nous permet de rester dans la compétition. Il y a eu des équipes qui ont eu des difficultés dans leurs vestiaires. Pas nous. Rester ensemble, c'est ce qui fait aussi notre force. Peu importe que tu joues ou non, tout le monde est solidaire. Certes, sur le terrain, on voit onze joueurs mais, en réalité, nous sommes 27. Par exemple, moi, je n'ai pas encore joué mais je reste focus pour l'intérêt du groupe ». wiwSPORT.com

CAN 2023 – DIDIER DROGBA :

« Le Sénégal n'est jamais facile à jouer »

Ce sera l'une des affiches les plus attendues des huitièmes de finale de Coupe d'Afrique des Nations. Les champions d'Afrique joueront la Côte d'Ivoire, hôte de cette compétition, lundi à partir de 20 heures GMT. « Le Sénégal n'est jamais facile à jouer », estime l'ancien international ivoirien.



Champion en titre, le Sénégal, favori pour le sacre final, défiera la Côte d'Ivoire pour une place en quarts de finale. « Les séné-

galais arrivent avec beaucoup de certitude. D'autant plus qu'ils sont tenants du titre », a résumé Didier Drogba. « Leurs premiers

matchs, les ont permis de montrer au continent que ce sont eux les champions en titre. Donc ils arrivent avec beaucoup d'assurance. Ils ont la chance d'avoir les onze de départ voire un plus de joueurs qui sont quasiment titulaires dans leurs clubs respectifs. Ça aide au niveau de la confiance. Et d'avoir un coach un peu serein qu'Aliou Cissé ça contribue aussi aux résultats », résume l'ancien joueur de Chelsea. La Côte d'Ivoire s'est retrouvée en huitièmes de finale alors qu'elle a dû faire face à la raclée du siècle contre la Guinée Equatoriale en troisième journée de la poule A (0-4), obligeant aux ivoiriens à se contenter d'une place parmi les meilleurs troisièmes à la suite de la défaite de la Zambie face au Maroc (1-0). Seko Fofana et ses coéquipiers devront surmonter l'obstacle du Sénégal, qui a réussi un carton plein en phase de groupes. Ce qui n'est pas impossible selon Didier Drogba qui reste toutefois optimiste pour les Elephants. « Nous pouvons le faire », a-t-il déclaré.

(J13) LIGUE 2 :

L'AS Douanes corrige Keur Madior (4-1), Niarry Tally et Demba FC retrouvent le succès



La 13e journée de Ligue 2 a débuté ce jeudi avec la victoire de Niarry Tally et Demba Diop FC mais également le succès étincelant de l'AS Douanes qui a donné une fessée à Keur Madior (4-1).

Sur une série de cinq rencontres sans victoire, Niarry Tally qui a perdu lors de la dernière journée devant DUC s'est remis dans le droit chemin. Dans un match fermé, il a fallu attendre la 45e minute de jeu pour assister à l'ouverture du score de NGB par l'intermédiaire de Papa Hamidou Boury qui est d'ailleurs l'unique buteur de ce match (1-0). Au Stade Caroline Faye, le dernier et lanterne rouge Demba

Diop FC a remporté les trois points de la victoire en dominant HLM Dakar 2-1. Au même moment à Maniang Soumaré, Amitié FC s'est imposé sur la plus petite des marques contre RS Yoff. Respectivement 8e et 13e de Ligue 2, l'AS Douanes et Keur Madior se disputaient un match entre équipes en méforme sur la pelouse du stade Amadou Barry. Richard Sagna donne l'avantage aux gabelous à la 35e minute de jeu avant d'être imité quelques minutes plus tard par Fodé Cissé (45+2). Au retour des vestiaires, l'AS Douanes va enfoncer le clou en marquant deux nouveaux buts. Entre temps, Keur Madior a réussi à réduire le score sur penalty. La lanterne rouge s'incline donc sur la marque de 4-1.

LAMB

CLAF 2024 : Les affiches de la première journée connues !



Pour son retour, le CLAF va mettre aux prises les plus grands espoirs de la lutte Sénégalaise dès ce dimanche 4 février avec la première journée.

Le Championnat de Lutte avec Frappe (CLAF) va marquer son retour avec la première journée ce dimanche 4 février à l'arène nationale. Pour ce faire, Makane Mbengue de Gatson Productions nous a gratifié de belles affiches. Dans le groupe A, Thiatou Yoff (Yoff) fera face à Ndiaye Tine Baol (Mboolo) avant le duel entre Gamou Gueye 2

(Lébougui) et Thiatou Yarakh (Askan Wi Yarakh). Dans la poule B le champion en lutte simple Doudou Sané (Tay Shinger) affrontera Ndiaga Dolé (Ndiaga Sarr) alors que Boy Diakhao (Samba Diaw Thiès) défiera Garga 2 de l'écurie Jambaar. Notons que les deux premiers de deux poules se retrouveront en finale du CLAF. Le vainqueur succédera ainsi au palmarès les plus grands noms de l'arène tels que l'actuel roi des arènes Modou Lô ou encore Lac 2 Guiers.

WiwSPORT.com

Lisez encore mieux !

DIRECT NEWS

Au cœur de l'info

www.directnews.sn

DISPONIBLE SUR Google play